

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 20 novembre 2015 à 20 heures 30 -

Présents : Madame CHAUVEL Dominique, Maire, Mesdames et Messieurs POILVE Alain, GROUT-LIMARE Christine, MARIE Françoise, MOUQUET Hervé, GABEL Pasquine, COPPENS Jean-Marc, Adjoints

Mesdames et Messieurs BRUNEVAL Rémy, LECOINTRE Philippe, ERYUZ Corinne, FABAREZ Thierry, DELANNOY Sylvie, DUJARDIN Isabelle, PLESSIS Hervé, LEVACHER Marianne, WILLIG William, DELAUNAY Christine, MORTELECQUE Justine, CANU Lionel, DISTANTE Raphaël, RABAULT, Corinne, TORRES Virginie, LE PAIH Martine, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. SALLE Joël (pouvoir à M. POILVE), M. DUMONTIER Philippe (pouvoir à M. H. MOUQUET), Mme BARCQ Béatrice (pouvoir à Mme GROUT-LIMARE), M. LASSERON Pierre (pouvoir à M. L. CANU)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur MOUQUET Hervé a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 30 septembre 2015, ont été approuvés.

Mme CHAUVEL explique que le conseil initialement prévu le 16 novembre a été annulé en raison des événements tragiques survenus à Paris et du deuil national de 3 jours prononcé par le Président de la République. Il est convoqué ce jour, selon la procédure d'urgence, en raison de la nécessité de voter rapidement la délibération relative à l'échange de terrains permettant d'élargir la voie d'accès au camping. Ces travaux seront réalisés par la C.C.C.A. grâce à une « queue budgétaire » et il est impératif de lui communiquer le résultat du vote du conseil municipal dès le 21 novembre.

Le conseil municipal se prononce favorablement à la procédure d'urgence.

Délibération n° 2015-11-20/62 : Echange de terrains sur les parcelles cadastrées sections ZC n° 13 et ZC n° 17 avec M. GODEFROY Noël

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'échanger sans soulte une partie de la parcelle cadastrée section ZC N° 13 d'une superficie de 340 m² contre une partie de la parcelle cadastrée section ZC N° 17 d'une surface identique, appartenant à Monsieur GODEFROY Noël, sous réserve de bornage.

Délibération n° 2015-11-20/62 : Bail emphytéotique administratif avec le promoteur social SODINEUF – Habitat Normand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la conclusion avec le promoteur social SODINEUF – HABITAT NORMAND, d'une promesse de bail emphytéotique administratif puis du bail correspondant, aux frais du locataire, pour la location de la Villa Saint Parre, sise rue de la Grâce de Dieu à Saint Valery en Caux (76460), parcelle cadastrée AI 633 , pour une redevance fixée à un euro symbolique pour les 70 ans de la durée du bail pour permettre la réalisation de douze habitations à loyer modéré, et donne mandat à Madame la Députée-Maire pour engager les négociations avec le promoteur afin de déterminer les conditions de la mise en place de ce bail.

Délibération n° 2015-11-20/63 : Cession de terrains à l'euro symbolique au promoteur social SODINEUF – Habitat Normand

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession d'une partie d'environ 8 100.00 m² de la parcelle cadastrée section n° AI 684, d'une superficie totale de 26 694.00 m², au promoteur social SODINEUF – HABITAT NORMAND à l'euro symbolique, et autorise Madame la Députée-Maire à signer la promesse de vente à intervenir aux frais de l'acquéreur.

Délibération n° 2015-11-20/64 : Cession de terrains à l'euro symbolique à la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie - SEMINOR

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve la cession d'une partie des terrains non bâtis, au lieu-dit «Briqueterie Fauconnet » – Parcelles cadastrées section n° ZS 39, 40 et ZS 85 à la Société Anonyme d'Economie Mixte Immobilière de Normandie pour une superficie d'environ 9 650 m² à l'euro symbolique, et autorise Madame la Députée-Maire à signer la promesse de vente à intervenir aux frais de l'acquéreur.

Délibération n° 2015-11-20/65 : Procédure de relèvement des tombes – Etablissement de la liste des tombes abandonnées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se prononcer favorablement sur la reprise des concessions, objet des procès-verbaux de constatation d'abandons de sépultures du 15 décembre 2009 et 8 janvier 2014.

Délibération n° 2015-11-20/66 : Motion de soutien en faveur du maintien de la garde active à la caserne de sapeurs-pompiers de Saint Valery en Caux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien en faveur du maintien de la garde active à la caserne de sapeurs-pompiers de Saint Valery en Caux.

Après quelques questions diverses, Madame la Députée-Maire lève la séance à 22 heures 40.

La Députée-Maire,

Dominique CHAUVEL